

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du 22 MARS 2024

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

Convocation du 16 mars 2024

En exercice : 10
Présents : 8
Absents excusés : 2
Nombre de votants : 8 + 2 pouvoirs

Présents : MONTEIL Jean-Claude, Ollivier-Ozbir Muriel (jusqu'à 21 h 40), THIBAULT Eric, Boyer Sylvain, Favre Jean-Claude, Maury Vincent, Peyret-Lacombe Aude (Arrivée à 20 h 25), Ribeyrens Annie.

Absents :

Absents excusés : Thierry-Wilkinson Guillaume, (Pouvoir à Ollivier-Ozbir Muriel), Vogley David (Pouvoir à Thibault Eric)

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 H 10

Lecture du compte rendu du 25 janvier 2024

Lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024 nous a été faite par M. le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal l'a approuvé

Chauffage ancien presbytère

Nous avons réceptionné 2 devis :

- 1 de l'Entreprise **APB** pour un montant de : 14 577,79 € HT et 17 493,35 € TTC
- 1 de l'Entreprise **Froid Cuisine** pour un montant de : 14 101,00 € HT et 16 921,20 € TTC.

Demande de « Fonds Verts » va être faite par le SDE 24 pour une subvention à hauteur de 40 % et 20 % de la part du Conseil Départemental de la Dordogne.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal a adopté ce principe.

Comptes Administratifs 2023 – Budget principal et Budget annexe

Après la présentation faite par le Maire, celui-ci s'est retiré et Annie Ribeyrens, Conseillère Municipale, a fait voter les comptes administratifs 2023 :

- du budget principal,
- du budget annexe (Multiple Rural)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes qui se présentent comme suit :

Budget 79000
N° SIRET : 21240242400015
Etablissement : MAIRIE LIORAC SUR LOUYRE
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2023
Page n° 1

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67A
Département : DORDOGNE
Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 28/03/2024

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 22/03/2024 à 20 heures 00

Deliberation n° 2024-003-2
Nombre de membres en exercice 10
Nombre de membres présents 7
Nombre de suffrages exprimés 9
VOTES : Contre =0 Pour =9 Abstentions =0
Date de convocation : 16/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme RIBEYRENS Annie, conseillère municipale délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur MONTEIL Jean Claude, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		46 721,54		11 922,26		58 643,80
Opérations de l'exercice	312 509,09	315 830,14	15 198,36	99 810,49	327 707,45	415 640,63
TOTAUX	312 509,09	362 551,68	15 198,36	111 732,75	327 707,45	474 284,43
Résultats de clôture		50 042,59		96 534,39		146 576,98
Restes à réaliser			142 776,00	17 112,00	142 776,00	17 112,00
TOTAUX CUMULES	312 509,09	362 551,68	157 974,36	128 844,75	470 483,45	491 396,43
RESULTATS DEFINITIFS		50 042,59	29 129,61			20 912,98

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

OLLIVIER OZBIR Muriel, THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie
Absents et excusés : THIERRY-WILKINSON Guillaume (1 pouvoir à OLLIVIER OZBIR Muriel) VOGLEY David (1 pouvoir à THIBAUT Eric)

COMPTE DE GESTION 2023 : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2023 dressé par Mr le Trésorier de Bergerac, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, n'appelle aucune observation particulière, ni réserve.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune de LIORAC SUR LOUYRE.

Cachet :

Pour expédition conforme.
Le Maire.

MONTEIL Jean Claude



AR Prefecture

024-212402424-2023-0322-2024_003_2-DE
Recu le 01/04/2024

Budget 79000
N° SIRET : 21240242400049
Etablissement : MULTIPLE RURAL
Budget : MULTIPLE

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2023
Page n° 1

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67A
Département : DORDOGNE
Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 30/03/2024

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 22/03/2024 à 20 heures 00

Deliberation n° 2024-003-1
Nombre de membres en exercice 10
Nombre de membres présents 7
Nombre de suffrages exprimés 9
VOTES : Contre =0 Pour =9 Abstentions =0
Date de convocation : 16/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame RIBEYRENS Annie, conseillère municipale délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur MONTEIL Jean Claude, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 542,41	3 520,57		3 520,57	1 542,41
Opérations de l'exercice	1 806,42	6 000,08		3 520,57	1 806,42	9 520,65
TOTAUX	1 806,42	7 542,49	3 520,57	3 520,57	5 326,99	11 063,06
Résultats de clôture		5 736,07				5 736,07
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 806,42	7 542,49	3 520,57	3 520,57	5 326,99	11 063,06
RESULTATS DEFINITIFS		5 736,07				5 736,07

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

OLLIVIER OZBIR Muriel, THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie
Absents et excusés : THIERRY-WILKINSON Guillaume (1 pouvoir à OLLIVIER OZBIR Muriel) VOGLEY David (1 pouvoir à THIBAUT Eric)

COMPTE DE GESTION 2023 : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2023 dressé par Mr le Trésorier de Bergerac, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, n'appelle aucune observation particulière, ni réserve.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le compte de gestion 2023 du budget annexe de la commune de LIORAC SUR LOUYRE.

Cachet :

Pour expédition conforme.
Le Maire,

MONTEIL Jean Claude



AR Prefecture

024-212402424-2023-0322-2024_003_1-DE
Recu le 01/04/2024

Comptes de gestion 2023 - Budget principal et budget annexe

le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les comptes de gestion 2023 du budget principal et du budget annexe (Multiple Rural)

Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'affectation des résultats 2023 pour :

- le budget principal,
 - le budget annexe (Multiple Rural)
- qui se présentent comme suit :

Budget 79001

N° SIRET : 21240242400049
Etablissement : MULTIPLE RURAL
Budget : MULTIPLE

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2023
Page n° 1

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67A
Département : DORDOGNE
Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 30/03/2024

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 22/03/2024 à 20 heures 00

Deliberation n° 2024-004-1

Nombre de membres en exercice 10
Nombre de membres présents 7
Nombre de suffrages exprimés 9
VOTES : Contre =0 Pour =9 Abstentions =0
Date de convocation : 16/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame RIBEYRENS Annie, conseillère municipale après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur MONTEIL Jean Claude, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	5 736,07
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (6 000.08 - 1 806.42)	4 193,66
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 542,41
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (3 520.57 - 0.00)	3 520,57
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-3 520,57
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	5 736,07
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

OLLIVIER OZBIR Muriel, THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie
Absents et excusés : THIERRY-WILKINSON Guillaume (1 pouvoir à OLLIVIER OZBIR Muriel) VOGLEY David (1 pouvoir à THIBAUT Eric)



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Monteil Jean Claude

AR Prefecture

024-212402424-20240322-2024_004_1-DE
Recu le 02/04/2024

Budget 79001

N° SIRET : 21240242400015
Etablissement : MAIRIE LIORAC SUR LOUYR
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2023
Page n° 1

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67A
Département : DORDOGNE
Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 28/03/2024

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 22/03/2024 à 20 heures 00

Deliberation n° 2024-004-2

Nombre de membres en exercice 10
Nombre de membres présents 7
Nombre de suffrages exprimés 9
VOTES : Contre =0 Pour =9 Abstentions =0
Date de convocation : 16/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame RIBEYRENS Annie, conseillère municipale après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur MONTEIL Jean Claude, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	50 042,59
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (315 830.14 - 312 509.09)	3 321,05
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	46 721,54
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	96 534,39
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (99 810.49 - 15 198.36)	84 612,13
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	11 922,26
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (17 112.00 - 142 776.00)	-125 664,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-29 129,61

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	29 129,61
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	20 912,98
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

OLLIVIER OZBIR Muriel, THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie
Absents et excusés : THIERRY-WILKINSON Guillaume (1 pouvoir à OLLIVIER OZBIR Muriel) VOGLEY David (1 pouvoir à THIBAUT Eric)



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Monteil Jean Claude

AR Prefecture

024-212402424-20240322-2024_004_2-DE
Recu le 02/04/2024

Sinistre salle des fêtes

Plusieurs devis nous ont été présentés :

- 1 de l'Entreprise **A2S** pour un montant de : **18 475,25 € HT et 22 170,30€ TTC.**

Ce devis comprend :

- . dépose et repose des urinoirs, des lavabos, des wc, des miroirs, des distributeurs de savons et papier,
- . dépose et remplacement de la faïence,
- . prise en charge des gravats de démolition,
- . plomberie avec reprise des évacuations, peinture,
- . acheminement protection et nettoyage de chantier.

- 1 de l'Entreprise **Canelli** pour un montant de : **3 765,00 € HT et 4 141,50 € TTC.**

Ce devis comprend :

- . démolition carreaux et enlèvement des gravats,
- . préparation du support,
- . fourniture et pose de la faïence,
- . finition joints et nettoyage du chantier._

-

- 1 de l'auto entreprise **Cruz** pour un montant de : **3 466,16 € (Pas de TVA)**

Ce devis comprend

- . dépose et repose des appareils sanitaires,
- . création d'un nouveau réseau eau chaude/eau froide,
- . fourniture plomberie,
- . plomberie.

- 1 2^{ème} devis de l'auto entreprise **Cruz** pour un montant de : **585 € (Pas de TVA)**

Ce devis comprend

- . contrôle du réseau d'alimentation des urinoirs suite au diagnostic réalisé pour un dépannage par l'entreprise agréée,
- . mise en pression du réseau avec manomètre pour confirmation des autres réseaux,
- . fourniture et main d'œuvre.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de faire parvenir à l'assurance SMACL le devis d'A2S.

Intégration voirie des chemins complémentaires à la Communauté de Communes

La commune a décidé d'intégrer 3020 mètres à **1 euro le ML**

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 6

A la majorité, Le Conseil Municipal a accepté cette proposition.

Proposition pour l'emploi d'un agent technique

Lors de ce Conseil, un habitant de notre commune est venu présenter sa candidature comme Agent d'entretien.

Après l'avoir écouté, nous avons décidé de réfléchir sur :

- La fiche de poste à établir,
- les horaires à définir,
- les aides,
- l'aspect financier,
- le type de contrat.

Projet de délibération prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents territoriaux

Le Ministre de la transformation et de la fonction publique a pris l'engagement de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique. Il incite donc les organes délibérants à instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

M. le Maire a proposé d'octroyer à chaque agent territorial une prime exceptionnelle calculée au prorata des heures effectuées au cours de l'année 2023 pour un montant total de 2500 euros. Cinq agents en bénéficieront.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a accepté cette proposition.

Avenant maintenance logiciels prestataire Odyssee informatique

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet avenant pour un montant de 1 238,76 euros

Questions diverses

Archivage

Après avoir obtenu l'accord de la Préfecture pour la destruction de nos archives, nous avons fait réaliser des devis concernant le coût. Le devis de la SARL REVALORISATION SERVICES qui comprend l'enlèvement et la destruction d'archives pour une valeur de : **210 € HT et 252 € TTC** a été retenu.

Subvention adressage

En faveur de notre demande de subvention effectuée auprès du Conseil Départemental, il nous a été attribué la somme de : **1 928,00 € HT**

Multiple Rural

La locataire actuelle nous a annoncé qu'elle arrêterait son activité début avril et qu'elle aurait vendu le fond de commerce à deux personnes qui travaillent ensemble actuellement sur le Bassin d'Arcachon, ces personnes viendraient s'installer au mois de novembre 2024.

Projet de parc photovoltaïque sur notre commune

Par mail du 12/03/2024 Mme Potée Marlène, Cheffe de Projets auprès d'EDF ENR, nous demande de lui faire parvenir une lettre de non opposition à la poursuite des études dans le cadre du projet. Aucune décision n'a été prise.

Réservoir Malbastey

Nous sommes en attente d'un nouveau devis.

SDE24 énergie. Bâtiment école/mairie/logement

Dans sa synthèse du 22/03/2024, l'étude réalisée par M. Chaminade comprend deux dossiers :

1/ Logement communal de la Mairie.

Il met en avant la mauvaise performance thermique. Un premier chiffrage pour rénover ce logement a été estimé à **38 920 € HT**. Ce montant concerne uniquement les travaux de rénovation énergétique (**hors chauffage et électricité**).

2/ Remplacement de la chaudière fioul. (2 possibilités sont envisageables)

- a) rendre indépendant le chauffage,
- b) rester sur un chauffage centralisé en créant deux circuits de distribution distincts.

Remplacements APC

Mme Gadeyne Céline devant participer à une **formation les 08 et 09 avril 2024**, il a été décidé de fermer l'Agence pendant ces deux jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.